



**Expansion
Économique
Régionale**

**Regional
Economic
Expansion**

RAPPORT SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Janvier 1974

HD
3646
c3
H36 12
Jan 74

MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS AU
DÉVELOPPEMENT AUX TERMES DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS
AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI SUR
LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
POUR LE MOIS DE JANVIER 1974

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	2
PARTIE I <u>RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES</u>	7
Dossier des demandes et des offres	
Tableau 1 - Demandes de subventions	9
Tableau 2 - Demandes de garanties de prêts	10
PARTIE II <u>REVUE MENSUELLE DES SUBVENTIONS</u>	11
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 3 - Subventions	12
PARTIE III <u>REVUE MENSUELLE DES OFFRES DE GARANTIES</u> <u>DE PRÊTS ACCEPTÉES</u>	26
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 4 - Garanties de prêts	27
PARTIE IV <u>DÉFINITIONS</u>	28

INTRODUCTION

La Loi sur les subventions au développement régional et la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale prévoient divers stimulants à l'appui de l'implantation, la modernisation ou l'agrandissement d'entreprises de fabrication et autres genres d'établissements. Ces stimulants, offerts sous forme de subventions ou de garanties de prêts, sont un moyen d'accroître ou de conserver les occasions d'emploi dans les régions et les zones que le gouverneur en conseil a désignées pour y favoriser l'expansion économique et le relèvement social à l'aide de mesures spéciales.

On peut obtenir des exemplaires des statuts et règlements pertinents de même que diverses brochures traitant des mécanismes administratifs qui régissent l'octroi de subventions et de garanties de prêts en s'adressant à la Division de l'information du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le présent rapport mensuel, disponible au public, offre au Parlement les plus récents renseignements touchant l'application du programme d'aide au développement régional. Il renferme un résumé des données statistiques touchant les mesures administratives prises depuis la mise en vigueur du programme jusqu'à la fin du mois en cause, accompagné d'une revue des éléments essentiels se rapportant à chacune des offres d'aide acceptées au cours du même mois.

Les stimulants industriels sont offerts dans de vastes régions ainsi que dans des zones spéciales désignées par le gouvernement fédéral, à la suite de consultations avec les administrations provinciales.

Les régions désignées englobent de vastes secteurs du pays tandis que les zones spéciales, au nombre de 23, constituent des centres névralgiques de développement éventuel plus restreints. On trouvera à la page 6 une carte des régions désignées et des zones spéciales.

Le montant d'une subvention peut varier, dans les limites prescrites, afin de répondre aux exigences d'un projet donné. Dans le cas d'une nouvelle usine ou de l'agrandissement d'un établissement existant en vue de permettre la fabrication d'un nouveau produit, la subvention est fondée sur le coût d'immobilisation approuvé et, s'il y a lieu, sur le nombre d'emplois devant être créés. Dans le cas de la modernisation ou de l'agrandissement d'une usine qui n'implique pas de nouveau produit, seul le coût d'immobilisation approuvé est pris en considération.

Le montant maximal d'une subvention, en vertu du programme, est de 20 p. 100 du coût d'immobilisation approuvé pour une modernisation ou un agrandissement et 25 p. 100 du coût d'immobilisation approuvé, plus \$5,000 par emploi direct créé pour une nouvelle usine ou pour l'agrandissement d'une usine en vue d'un nouveau produit.

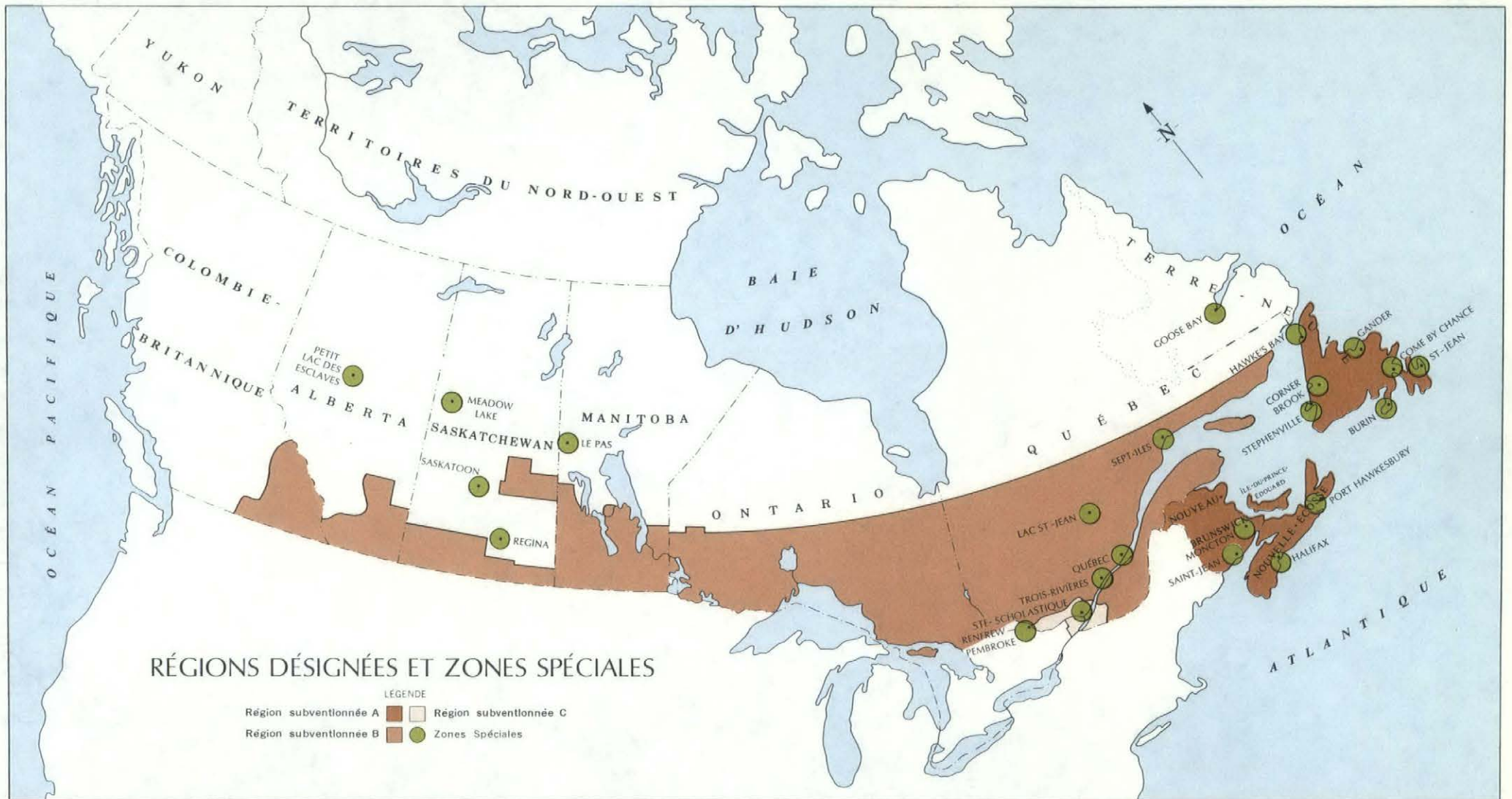
En plus de ces montants maximaux mentionnés, la Loi sur les stimulants au développement régional stipule que les subventions ne devront pas dépasser \$30,000 par emploi direct créé ou la moitié du capital investi dans l'entreprise.

Dans le cas des stimulants industriels offerts en vertu des dispositions touchant les "zones spéciales" de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, on n'a pas fixé de montants maximaux. Toutefois, en pratique, les normes prévues dans la Loi sur les subventions au développement régional sont généralement appliquées lorsque cette mesure administrative est jugée appropriée.

Les garanties de prêts, dont le but est d'atténuer les difficultés qu'éprouvent les investisseurs à obtenir des fonds sous forme de prêts pour effectuer des placements dans les régions à faible croissance, ne peuvent dépasser 90 p. 100 du montant global avancé par un prêteur plus les intérêts, ou 72 p. 100 du coût d'immobilisation total.

Bien que les pratiques administratives diffèrent quelque peu selon que l'aide financière est octroyée en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional ou de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, la terminologie utilisée dans le présent rapport est la même dans les deux cas. C'est ainsi qu'aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, des lettres sont utilisées pour offrir l'aide financière alors qu'en vertu de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, des projets d'entente servent à la même fin. Pour simplifier le rapport, la même expression, soit "offres faites", sert à décrire les deux moyens. La dernière section du rapport, intitulée "Définitions", traite en outre de plusieurs autres points techniques d'une certaine importance.

En conclusion, il convient de noter que les demandes d'aide et les documents à l'appui renferment un grand nombre de renseignements qui, du point de vue commercial, doivent demeurer confidentiels. En raison de la ligne de conduite adoptée en ce sens par le Ministère, ce dernier ne peut dévoiler certaines données. Pour la même raison, le Ministère ne rapporte pas la réception d'une demande quelconque avant et à moins qu'elle ne résulte en une offre d'aide acceptée. Cette ligne de conduite est conforme aux buts et objectifs du programme qui est de favoriser les investissements de capitaux dans les régions désignées et les zones spéciales du Canada.



PUBLIÉE 1973
 SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
 DIVISION DE L'INFORMATION



**Expansion
 Économique
 Régionale** **Regional
 Economic
 Expansion**

PARTIE I - RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES

Dans la présente partie du rapport, on trouve deux tableaux de données statistiques sur différents aspects du programme d'aide au développement régional.

Le premier tableau, qui se rapporte aux subventions, établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin de janvier 1974.

Le tableau indique entre autres:

- (1) qu'au cours du mois de janvier, 120 demandes ont été reçues et 64 offres ont été faites;
- (2) que parmi les 8,891 demandes reçues depuis la mise en vigueur du programme, 4,930 ont été rejetées ou retirées et 3,531 ont donné lieu à des offres;
- (3) qu'en soustrayant le nombre d'offres périmées, retirées et refusées, le nombre net d'offres acceptées se chiffre à 2,572; et
- (4) qu'en regard des obligations que représente le nombre net d'offres acceptées (2,572), des versements partiels ont été faits dans 1,288 cas et des versements définitifs dans 219 cas.

Les estimations faites au moment où les subventions ont été offertes et les redressements apportés par suite de changements aux projets en cause donnent les chiffres cumulatifs suivants, en ce qui a trait au nombre net d'offres acceptées:

- coûts d'immobilisation admissibles: \$2,024.4 millions;
- nombre prévu de nouveaux emplois directs: 104,188; et
- montant global des subventions: \$409.4 millions.

A ce jour, le montant total effectivement versé en subventions atteint \$144.0 millions.

Le deuxième tableau se rapporte aux garanties de prêts; il établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin de janvier 1974.

Il indique notamment qu'au cours de janvier, deux demandes ont été reçues et une a été faite. Deux offres ont été acceptées, et une, antérieurement acceptée, a été déclinée ce qui porte le total des offres acceptées à 25.

TABLEAU 1

DEMANDES DE SUBVENTIONSDOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - JANVIER 1974

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	120	1,382	8,891
Demandes retirées	38	557	2,802
Demandes rejetées	26	408	2,128
Offres faites	64	689	3,531
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	64	689	3,531
Offres périmées	1	40	183
Offres déclinées	2	38	254
Offres acceptées	63	629	3,008
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	63	629	3,008
Offres acceptées, déclinées ou retirées	26	164	436
Nombre net d'offres acceptées	37	465	2,572
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	37	465	2,572
Aucun versement effectué	-	-	1,065
Versement partiel effectué	72	490	1,288
Dernier versement effectué	19	108	219

TABLEAU 2

DEMANDES DES GARANTIES DE PRÊTSDOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - JANVIER 1974

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	2	41	256
Demandes retirées	4	32	123
Demandes rejetées	-	15	75
Offres faites	1	12	41
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	1	12	41
Offres périmées	-	2	5
Offres déclinées	-	1	3
Offres acceptées	2	11	32
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	2	11	32
Offres acceptées, déclinées ou retirées	1	5	7
Nombre net d'offres acceptées	1	6	25
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	1	6	25
Garanties en vigueur	-	7	13

PARTIE II - REVUE MENSUELLE DES SUBVENTIONS

La deuxième partie se compose du tableau 3. Il s'agit d'une liste, par ordre alphabétique, de toutes les offres faites au cours du mois de janvier:

- (1) offres acceptées;
- (2) offres acceptées et ultérieurement révisées; et
- (3) offres acceptées et ultérieurement déclinées ou retirées.

Le mois et l'année du plus récent rapport touchant les offres acceptées mais ultérieurement révisées, déclinées ou retirées sont indiqués entre parenthèses sous le nom de la société. Seules les données révisées sont indiquées.

On a utilisé des abréviations pour donner les détails touchant le "genre de projet". Dans la partie IV du présent rapport, les abréviations utilisées ici sont expliquées en détail.

- N.U. - Nouvelle usine
- A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit
- A - Agrandissement
- M - Modernisation
- N.E.C. - Nouvel établissement commercial

TABLEAU 3

SUBVENTIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES OFFRES ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES OFFRES
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES, DÉCLINÉES OU RETIRÉES DURANT LE MOIS DE JANVIER 1974

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Abitibi Paper Company Ltd.	White River, Ont.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$8,448,270	121	5% plus \$5,000 par emploi admissible (121)	\$1,027,414
2. Acme Bedding & Felt Co. Ltd.	Winnipeg, Man.	Rembourrage des meubles	A	\$ 65,750	75	20%	\$ 13,150
3. Alma Mecanic Inc.	Alma, P.Q.	Remorques de transport	N.U.	\$ 728,000	54	20% plus \$3,000 par emploi admissible (52)	\$ 301,600
4. Arfor Corporation Limitée	Drummondville, P.Q.	Comptoirs moulés et armoires laminées	N.U.	\$ 357,000	41	12% plus \$1,500 par emploi admissible (38)	\$ 99,840
5. Association Coopérative Laitière du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chambord, P.Q.	Lait en poudre et beurre	N.U.	\$2,743,000	37	12%	\$ 329,160
6. Association Coopérative Laitière du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Normandin, P.Q.	Fromage	A.M.	\$ 134,000	24	12%	\$ 16,080
7. Azco Limited	Meductic, N.-B.	Cymbales	A	\$ 110,700	13	10%	\$ 11,070

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
8. Barmish Brothers Inc.	Coaticook, P.Q.	Pantalons pour hommes	N.U.	\$ 705,000	88	15% plus \$1,500 par emploi admissible (88)	\$ 237,750.
9. M. Gilles Bégin	Clair, N.-B.	Sciage de bois franc	N.U.	\$ 184,295	6	20%	\$ 36,859
10. M. Raymond Bernard	Bécancour, P.Q.	Canots et bateaux de pêche en fibre de verre	N.U.	\$ 85,000	15	20% plus \$1,000 par emploi admissible (15)	\$ 32,000
11. Boulangerie Arsenault	Chandler, P.Q.	Boulangerie	A.M.	\$ 70,000	3	20%	\$ 14,000
12. Boulangerie Leclerc Inc.	Saint-Flavien, P.Q.	Boulangerie	A	\$ 51,000	3	20%	\$ 10,200
13. Boulangerie Rayon Soleil Ltée	Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean, P.Q.	Pâte à pain congelée	N.U.	\$ 109,000	14	15% plus \$1,000 par emploi admissible (13)	\$ 29,350
14. Canada Veneers Limited	Saint-Léonard, N.-B.	Contre-plaqué	N.U.	\$6,069,500	190	10% plus \$2,000 par emploi admissible (190)	\$ 986,950
15. Canadian Tool & Die Works Ltd.	Winnipeg, Man.	Roues et moyeux	A	\$ 291,400	45	20%	\$ 58,280
16. Cassidy's Beverages Limited	Chatham, N.-B.	Liqueurs douces	A	\$ 197,000	7	20%	\$ 39,400

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
17. Chantier Maritime de Gaspé Inc.	Gaspé, P.Q.	Bateaux de pêche	A.M.	\$ 193,800	-	20%	\$ 38,760
18. Cochrane Enterprises Limited	Cochrane, Ont.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$5,221,000	143	20% plus \$2,500 par emploi admissible (143)	\$1,401,700
19. Concrete Products Val d'Or Ltd.	Val d'Or, P.Q.	Blocs de ciment	A.M.	\$ 185,907	3	12%	\$ 22,309
20. John R. Coome	Arnprior, Ont.	Tuyaux de béton	N.U.	\$ 171,000	23	25% plus \$2,500 par emploi admissible (10)	\$ 67,750
21. Coopérative Agricole d'Alma	Alma, P.Q.	Transformation du lait	A.M.	\$ 65,305	3	15%	\$ 9,796
22. Doral International Ltd.	Winnipeg, Man.	Jeux et jouets	N.U.	\$ 511,000	115	10% plus \$1,000 par emploi admissible (106)	\$ 157,100
23. Dufferin Feed Service Ltd.	Carman, Man.	Nourriture agglomérée pour animaux	A	\$ 125,915	3	20%	\$ 25,183
24. Duval Bakeries Limited	Noelville, Ont.	Boulangerie	N.U.	\$ 65,500	6	15% plus \$1,800 par emploi admissible (5)	\$ 18,825

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
25. Eastland Industries Limited	Minto, N.-B.	Portes et dessus d'armoires	A	\$ 178,222	15	20%	\$ 35,644
26. Fibro Industries Ltd.	Regina, Sask.	Produits métalliques usinés	N.U.	\$ 240,000	99	10% plus \$1,000 par emploi admissible (94)	\$ 118,000
27. Fleming Pedlar Ltd.	Winnipeg, Man.	Réfrigérateurs industriels	N.U.	\$ 175,500	18	15% plus \$2,500 par emploi admissible (13)	\$ 58,825
28. Flemming-Gibson Industries Ltd.	Blackville, N.-B.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$2,415,100	188	15% plus \$2,100 par emploi admissible (188)	\$ 757,065
29. Flo-Form Industries Ltd.	Winnipeg, Man.	Armoires en bois et dessus de comptoirs	N.U.	\$ 268,480	15	20%	\$ 53,696
30. Goodman-Staniforth Division UOP Manufacturing Limited	Rutherglen, Ont.	Bois de feuillus	N.U.	\$2,249,200	81	10% plus \$2,000 par emploi admissible (81)	\$ 386,920
31. Gordon Young Limited	Saint-Boniface, Man.	Nourriture animale à haute teneur en protéines	A	\$ 577,000	19	20%	\$ 115,400

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
32. Harricana Metal Inc.	Amos, P.Q.	Grappins et équipements divers de scierie	A	\$ 392,000	23	20%	\$ 78,400
33. Heywood-Wakefield of New Brunswick Limited	Woodstock, N.-B.	Meubles et composantes en bois	A	\$1,383,000	58	20%	\$ 276,600
34. Hydrolex Systems Ltd.	Trois-Rivières, P.Q.	Cylindres et contrôles hydrauliques	N.U.	\$ 137,000	9	15%	\$ 20,550
35. Industrial Marine Products Limited	Dartmouth, N.-É.	Agrès de pêche	A.N.P.	\$ 196,000	18	20% plus \$2,000 par emploi admissible (18)	\$ 75,200
36. International Laboratories (1972) Ltd.	Winnipeg, Man.	Peinture	A	\$ 510,000	10	15%	\$ 76,500
37. La Firme Fibrass Ltée	Saint-Boniface, P.Q.	Enduits et ciments plastiques pour toitures	N.U.	\$ 86,000	6	15% plus \$2,250 par emploi admissible (5)	\$ 24,150
38. Laiterie Magog Dairy Inc.	Magog, P.Q.	Transformation du lait	A.M.	\$ 45,000	4	15%	\$ 6,750
39. Les Bateaux Leclerc Enrg.	Saint-Jean Port-Joli, P.Q.	Bateaux miniatures	N.U.	\$ 107,350	21	25%	\$ 26,837

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
40. Les Entreprises Rodrigue Baillargeon Inc.	Saint-Anselme, P.Q.	Maisons sectionnelles	A	\$ 158,540	15	20%	\$ 31,708
41. Les Industries Cansaco Ltée	Granby, P.Q.	Emballage	N.U.	\$6,070,000	265	15% plus \$3,000 par emploi admissible (255)	\$1,675,500
42. Les Industries Saulnier Inc.	Saint-Gabriel-de-Brandon, P.Q.	Palettes de bois et usinage du fer et de l'acier	N.U.	\$ 130,000	34	5% plus \$800 par emploi admissible (34)	\$ 33,700
43. Les Matériaux Blanchet Inc.	Amos, P.Q.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$2,428,500	41	15%	\$ 364,275
44. Marius Ouellet Limitée	Disraeli, P.Q.	Ameublement de maison	A.M.	\$1,643,000	42	15%	\$ 246,450
45. Mastercraft Industries Ltd.	Moose Jaw, Sask.	Portes et fenêtres en métal	N.U.	\$ 330,000	46	12% plus \$1,600 par emploi admissible (44)	\$ 110,000
46. Meadow Lake Wood Industries Limited	Meadow Lake, Sask.	Portes et fenêtres	N.U.	\$ 912,976	50	15% plus \$4,000 par emploi admissible (50)	\$ 336,946
47. Neufeldt Industries Ltd.	Lethbridge, Alta	Produits de métal	A	\$ 100,850	13	15%	\$ 15,128

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
48. Northeast Pine Products Ltd.	Glencoe, N.-B.	Meubles en bois	N.U.	\$ 236,500	29	25% plus \$3,000 par emploi admissible (29)	\$ 146,125
49. P.E. Caron Enrg.	Saint-Jean Port-Joli, P.Q.	Pièces artistiques sur bois	N.U.	\$ 107,050	22	25%	\$ 26,762
50. Pincher Creek Abattoir	Pincher Creek, Alta	Abattage et traitement de la viande	N.U.	\$ 71,900	5	15% plus \$1,500 par emploi admissible (5)	\$ 18,285
51. Porcupine Cubing Co-operative Limited	Porcupine Plain, Alta	Cubes de luzerne	N.U.	\$ 562,700	8	15% plus \$2,500 par emploi admissible (8)	\$ 104,405
52. Precision Homes & Components Limited	Sussex, N.-B.	Éléments préfabriqués	N.U.	\$ 554,500	70	10% plus \$2,000 par emploi admissible (70)	\$ 195,450
53. Prince Edward Island Lending Authority Georgetown Shipyard Division	Georgetown, Î.-P.-É.	Construction navale	A.M.	\$ 39,392	3	20%	\$ 7,878
54. Prince Edward Island Lending Authority Georgetown Shipyard Division	Georgetown, Î.-P.-É.	Construction navale	A	\$ 66,324	-	20%	\$ 13,265

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
55. R.L. Crain Limited and R. L. Crain Investments Ltd.	Medicine Hat, Alta	Imprimerie	N.U.	\$1,500,640	49	10% plus \$2,000 par emploi admissible (49)	\$ 248,064
56. Rolph-Clark-Stone Eastern Limited	Halifax, N.-É.	Contenants pliables en carton	A	\$ 128,000	8	20%	\$ 25,600
57. Sodel Limitée	Drummondville, P.Q.	Alliages spéciaux pour la soudure	N.U.	\$ 333,850	24	15% plus \$5,000 par emploi admissible (9)	\$ 95,077
58. Spécialités B-Pro Inc.	Windsor, P.Q.	Appareils à haute pression, bouilloires et citernes	N.U.	\$ 254,000	48	20% plus \$1,000 par emploi admissible (40)	\$ 90,800
59. Springhill Homes and Supplies Limited	Debert, N.-É.	Maisons modulaires	N.U.	\$1,197,000	91	10% plus \$1,500 par emploi admissible (91)	\$ 256,200
60. Stevenson & MacEachern Limited	West Royalty, Î.-P.-É.	Moteurs révisés	A	\$ 46,000	3	20%	\$ 9,200
61. Tentés Mobiles (1972) Inc.	Thetford Mines, P.Q.	Tentes mobiles, roulottes de voyage et maisons mobiles	N.U.	\$2,598,000	550	5% plus \$1,000 par emploi admissible (408)	\$ 537,900

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
62. Warren Concrete Products Ltd.	Rexton, N.-B.	Blocs de béton	N.U.	\$ 151,000	7	20% plus \$4,000 par emploi admissible (5)	\$ 50,200
63. (Vogue Corset Co. Ltd.) Vogue Brassiere Corporation	Waterloo, P.Q.	Corsets et soutiens-gorge	A	\$ 359,000	69	20%	\$ 71,800

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Duchesne & Fils Ltée (Juin 1973)	Yamachiche, P.Q.	Treillis métalliques	N.U.	\$ 903,000	23	20% plus \$3,500 par emploi admissible (23)	\$ 261,100
2. Easteel Industries Ltd. (J.C. Pratt Industries Ltd. (Mars 1973)	Saint-Jean, T.-N.	Produits en métal	A.M.	\$ 901,750	36	20%	\$ 180,350
3. Extender Minerals of Canada Ltd. (Avril 1972)	Matachewan, Ont.	Éléments de remplissage (barite et mica)	N.U.	\$ 222,748	14	25% plus \$5,000 par emploi admissible (14)	\$d 125,687
4. General Scrap & Car Shredder Ltd. (Mai 1973)	Winnipeg, Man.	Métaux de rebut	A.M.	\$ 205,057	5	12%	\$ 24,607
5. International Gears Ltd. (Sept. 1971)	Dorval, P.Q.	Engrenages coniques, internes et hélicoïdaux et cames	A.N.P.	\$ 330,000	37	10% plus \$1,000 par emploi admissible (36)	\$ 69,000
6. J.D. Irving Limited (Mai 1973)	Sussex, N.-B.	Bois de résineux	N.U.	\$2,326,850	40	15% plus \$3,000 par emploi admissible (40)	\$ 469,027
7. L.E. Shaw Limited (Avril 1972)	Lantz, N.-É.	Briques	A.M.	\$ 550,000	9	30%	\$ 165,000

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
8. Nova Enterprises Limited (Nov. 1972)	Brookside, N.-É.	Reconstruction de camions	A	\$ 88,751	12	30%	\$ 26,625
9. Ottawa Valley Pure Spring Beverages Limited (Août 1973)	Pembroke, Ont.	Eaux gazeuses	A	\$ 108,700	2	20%	\$ 21,740
10. Quebec Iron & Titanium Corporation (Fév. 1972)	Tracy, P.Q.	Transformation de bioxyde et de fonte brute	A.M.	\$3,251,000	-	7%	\$ 227,570
11. Rayo Forest Enterprises Limited (M. R.B. Osmond) (Juin 1973)	Gambo, T.-N.	Bois d'oeuvre fini	A.M.	\$ 225,550	6	30%	\$ 67,665
12. Tembec Forest Products Inc. (Sept. 1973)	Témiscamingue, P.Q.	Pâte bisulfite blanchie	N.U.	\$11,529,000	398	25% plus \$5,000 par emploi admissible (398)	\$4,872,250
13. Transcan Custom Homes Limited (Fév. 1970)	Kenora, Ont.	Maisons préfabriquées	N U.	\$1,099,600	37	25% plus \$3,800 par emploi admissible (28)	\$ 381,300
14. Whittaker Textiles (Marysville) Ltd. (Mai 1973)	Marysville, P.Q.	Tissus textiles	N.U.	\$4,645,000	426	25% plus \$3,800 par emploi admissible (417)	\$2,745,850

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. Arfor Corporation Ltée (Sept. 1973)	Drummondville, P.Q.						
2. Artistic Lamp Shade Mfg. Co. Ltd. (Fév. 1973)	Saint-Hubert, P.Q.						
3. Base International (Scientific) Ltd. (Mars 1973)	Rivers, Man.						
4. Canadian Gear Box Inc. (Mai 1972)	Beloeil, P.Q.						
5. Continental Calypso Mfg. Co. Ltd. (Nov. 1971)	Montréal; P.Q.						
6. Créations Darnel Ltée (Juin 1972)	Montréal, P.Q.						
7. Diamond Productions Ltd. (Nov. 1972)	Montréal, P.Q.						
8. Excel Paper Limited (Mars 1972)	Montréal, P.Q.						
9. Factory Farm Foods (Oct. 1972)	Montréal, P.Q.						
10. Goodwear Knit Ltd. (Mai 1972)	Montréal, P.Q.						
11. Haro Industries Limited (Janv. 1973)	Chambly, P.Q.						

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
12. Howard's Fudge & Candy Company Ltd. (Août 1971)	Sainte-Anne-de-Bellevue, P.Q.						
13. J. Gradek Woodwork Co. Ltd. (Avril 1972)	Saint-Eustache, P.Q.						
14. John Vacchino Ltd. (Mars 1972)	Montréal-Nord, P.Q.						
15. Johncraft Limited (Oct. 1972)	Montréal, P.Q.						
16. Les Industries Saulnier Inc. (Oct. 1973)	Terrebonne, P.Q.						
17. Les Presses JMC Ltée (Sept. 1971)	Montréal, P.Q.						
18. MacDonald & Fils Cie Ltée (Juin 1973)	Ville d'Anjou, P.Q.						
19. Nosco Enterprises Ltd. (Oct. 1973)	Lunenburg, N.-É.						
20. St-Robert Métal Scrap (Août 1973)	Saint-Robert, P.Q.						
21. Sani-T-Air Ltée (Juil. 1972)	Laval, P.Q.						
22. Schola Inc. et la Manufacture (Sept. 1973)	Marieville, P.Q.						

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
23. Scierie du Galion Inc. (Janv. 1972)	Sainte-Perpétue, P.Q.						
24. The Export Corporation of Canada Ltd. (Juin 1972)	Montréal, P.Q.						
25. The Export Corporation of Canada Ltd. (Juin 1972)	Montréal, P.Q.						
26. Valimo Ltd. (Oct. 1972)	Montréal, P.Q.						

PARTIE III - REVUE DES GARANTIES DE PRÊTS AU COURS DU MOIS

La troisième partie se résume au tableau 4. Il s'agit d'une liste alphabétique de toutes les offres de garanties de prêts qui furent:

- a) acceptées;
- b) acceptées et ultérieurement révisées; et
- c) acceptées et ultérieurement déclinées ou retirées,

au cours du mois de janvier.

Le mois et l'année du plus récent rapport touchant les offres acceptées mais ultérieurement révisées, déclinées ou retirées sont indiqués entre parenthèses sous le nom de la société. Seules les données révisées sont indiquées.

On a utilisé des abréviations pour donner les détails touchant le "genre de projet". Dans la partie IV du présent rapport, les abréviations utilisées ici sont expliquées en détail.

N.U. - Nouvelle usine

A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit

A - Agrandissement

M - Modernisation

N.E.C. - Nouvel établissement commercial

TABLEAU 4

GARANTIES DE PRÊTS

RENSEIGNEMENTS SUR LES GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES GARANTIES DE PRÊTS
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES, DÉCLINÉES OU RETIRÉES DURANT LE MOIS DE JANVIER 1974

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Genre d'industrie</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Montant du prêt</i>	<i>Montant maximal de la garantie de prêts</i>
1. A.D.G.S. Inc.	Sherbrooke, P.Q.	Hôtel	\$2,778,000	50	\$2,100,000	\$300,000
2. Grantchester Developments Limited	Cornwall, Ont.	Hôtel	\$1,825,600	70	\$1,280,000	\$280,000

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES

NÉANT

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES

NÉANT

3. Saunders Hotel Manufacturing Ltd. (Avril 1973)	Carbonear, T.-N.
---	---------------------

PARTIE IV - DÉFINITIONS

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE I

Demande -- Il s'agit d'une soumission présentée, suivant les modalités approuvées, par un requérant demandant une aide au développement. Chaque demande est restreinte à un projet sur un seul emplacement. Toutefois, une demande peut être faite soit à l'égard d'une modernisation, d'un agrandissement, d'un agrandissement en vue d'un nouveau produit ou d'un établissement entièrement nouveau, soit à l'égard de certains de ces éléments réunis. Dans le cas d'une demande se rapportant à une combinaison de projets, le document est traité comme une seule demande tandis que chaque genre de projet est évalué séparément.

Reçue -- Il s'agit d'une demande qui a été remise au Ministère. La date de réception constitue la première date de contrôle et sert de point de repère pour déterminer les conditions "d'engagement antérieur" suivant la définition qu'en donnent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

Retirée -- Demande dont le requérant sollicite le retrait après sa réception, avant ou pendant l'évaluation.

Rejetée -- Demande refusée, en vertu des dispositions des lois qui régissent l'administration du programme, parce que le projet en question est jugé non admissible, qu'il serait mis de l'avant sans l'attribution d'une aide financière ou qu'il ne contribuerait pas notablement à l'expansion économique et au relèvement social dans une région désignée ou une zone spéciale.

Offre faite -- Lorsqu'une demande a été évaluée et que le montant estimatif de la subvention ou de la garantie de prêt nécessaire pour assurer la mise en exploitation commerciale du projet a été établi, le requérant reçoit une offre de subvention, sous réserve de conditions précises. Pour les besoins du rapport et de la gestion, la date de l'offre constitue la deuxième date de contrôle.

Périmée -- Lorsque le requérant, ayant reçu une offre, ne retourne pas de document officiel d'acceptation dans les quatre-vingt-dix jours suivants, celle-ci devient périmée et le requérant en est averti. Le projet ne peut être considéré de nouveau que si le requérant présente une nouvelle demande.

Retirée -- Situation où une offre est annulée avant son acceptation, sur la foi de nouvelles données qui justifient ce rappel.

Déclinée -- Situation où le requérant refuse officiellement une offre de subvention.

Offre acceptée - Une offre de subvention est acceptée lorsque le requérant en retourne une copie dûment signée dans les quatre-vingt-dix jours à compter de la date de l'offre. Le requérant convient en outre de respecter la dernière date devant marquer le début des travaux de construction.

Retirée -- Situation où le Ministère, avant d'avoir effectué un versement, découvre que des engagements contractuels se rapportant à un projet ont été pris avant la présentation de la demande ou que d'autres exigences légales n'ont pas été respectées, et prend les mesures nécessaires pour retirer l'offre en question.

Déclinée -- Situation où le requérant, après avoir accepté une offre, avertit officiellement le Ministère qu'il n'a pas l'intention de mettre son projet à exécution.

Aucun versement effectué -- Aucun montant ne peut être versé au requérant avant que l'établissement n'ait été officiellement déclaré "en exploitation commerciale" comme le définissent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional. Une inspection des lieux et une vérification comptable doivent alors être effectuées par un fonctionnaire autorisé agissant au nom du Ministre.

Versement partiel effectué -- Situation où la mise en exploitation commerciale de l'établissement a été certifiée et où un ou plusieurs versements en rapport avec l'aide offerte ont été effectués mais non le dernier versement.

Dernier versement effectué -- Lorsque l'établissement a été en exploitation commerciale pendant la période prescrite, le Ministère effectue une dernière inspection. Si toutes les conditions précisées dans l'offre acceptée de même que dans la Loi et le Règlement pertinents ont été respectées, le dernier versement est alors effectué. Ce dernier versement ne peut être fait avant 24 mois suivant la date certifiée de mise en exploitation commerciale, lorsque le montant de l'aide est fondé uniquement sur le coût d'immobilisation approuvé, ou 36 mois lorsque le montant est fondé en partie sur le nombre d'emplois créés dans l'entreprise.

Application des termes aux garanties de prêts

Les définitions ci-dessus s'appliquent à la fois aux subventions et aux garanties de prêts. Dans le cas de ces dernières, aucun versement n'est évidemment effectué au requérant.

Lorsqu'il accorde une garantie de prêt, le Ministère conclut une entente avec le prêteur pour garantir le remboursement d'une partie du prêt consenti au requérant. Cette entente n'est entérinée que lorsque le requérant et le prêteur se sont entendus sur les conditions du prêt. L'offre originale faite au requérant par le Ministère se présente sous la forme d'une lettre d'intention, dont une copie est envoyée au prêteur éventuel. L'acceptation de la lettre d'intention par les deux parties constitue une "offre acceptée". Si le requérant ne réussit pas à obtenir son prêt, l'offre est alors "retirée". Si le requérant abandonne son projet ou obtient son prêt sans la garantie, l'offre est "déclinée". Une fois que le Ministère a effectivement conclu une entente avec le prêteur, la "garantie est en vigueur".

Le requérant d'une garantie de prêt s'acquitte de ses obligations d'emprunteur directement auprès du prêteur, diminuant ainsi la responsabilité éventuelle du Ministère.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE II

Société -- Il s'agit de la raison sociale ou du nom de la société identifiant le requérant au moment où il accepte une offre d'aide financière.

Emplacement -- Le nom de l'endroit est celui qui est utilisé par Statistique Canada pour indiquer l'emplacement géographique précis de l'usine ou de l'établissement.

Produit ou transformation -- Il s'agit de la nature du produit fabriqué ou du mode de transformation.

Genre de projet --

N.U. - Nouvelle usine - il s'agit d'un nouvel établissement, suivant la définition que donnent au terme "établissement" la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant en vue d'y fabriquer ou transformer un produit non antérieurement fabriqué ou transformé par le requérant.

A - Agrandissement - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant afin d'y accroître la production de produits déjà fabriqués ou transformés.

M - Modernisation - il s'agit de changements apportés à un établissement existant afin surtout de diminuer les coûts de production ou améliorer la qualité du produit.

N.E.C. - Nouvel établissement commercial - il s'agit d'un nouvel établissement implanté afin d'offrir un service plutôt que de fabriquer ou transformer un produit.

Coût admissible prévu -- Il s'agit du coût d'immobilisation d'un projet, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant, n'englobant que la partie admissible aux termes de la Loi et du Règlement sur les subventions au développement régional.

Nombre prévu de nouveaux emplois directs -- Il s'agit du nombre d'emplois devant être directement créés, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant.

Nombre d'emplois admissibles -- La Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional définissent les conditions précises en vertu desquelles un stimulant relié à la création d'emplois peut être versé. Lorsqu'une offre de ce genre est faite, le Ministère évalue le nombre approximatif d'emplois admissibles devant être créés qui a été établi par le requérant. Ce nombre est indiqué dans l'offre comme étant le nombre d'emplois admissibles prévus et constitue l'estimation faite par le Ministère du nombre d'emplois sur lequel le versement sera fondé.

Offre faite -- L'offre faite établit les conditions devant régir les versements de la subvention. Elles sont exprimées en pourcentage du coût d'immobilisation admissible plus, le cas échéant, un montant par emploi direct admissible devant être créé. Les conditions sont fondées sur l'évaluation de la demande, faite par le Ministère.

Offre globale approximative -- Il s'agit de l'estimation, faite par le Ministère, du montant de la subvention susceptible d'être payée, en fonction de l'évaluation du projet.

Dans le présent rapport, le montant estimatif d'une subvention est constitué de l'estimation originale et des révisions officielles faites par la suite, ou des versements réels qui ont été effectués lorsque l'inspection définitive et le dernier versement ont eu lieu.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE III

Genre d'entreprise -- Description du produit fabriqué ou transformé.

Coût d'immobilisation prévu -- Il s'agit du coût d'immobilisation total relié à l'actif immobilisé, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant. Lorsque le projet est réalisé, ce chiffre est modifié au besoin, afin d'indiquer le montant réel investi.

Montant du prêt -- Valeur globale du prêt original devant être garanti.

Montant maximal de la garantie de prêt -- Montant initial de la garantie de prêt, exprimé en pourcentage du prêt total.

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



135633

